



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-PAUL-LES-FONTS
GARD**

**Jeudi 27 février 2025
Salle du conseil municipal**

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le 2025
ID : 030-213003551-20250306-D2025_05-DE

Le jeudi 27 février 2025 à 19h30 le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal de l'hôtel de ville, sous la Présidence de M. le Maire, André LOPEZ

Présents : LOPEZ André, SABATON Marjorie- Alain REVERS- CARMINATI Guy, GOMEZ Laurence - Wilfrid GAUWE- LEDUC Pascaline-VALLAT Valérie-- MACREZ Aurore-

Pouvoirs : Mme Valérie VALLAT pour Mme Caroline BEAUSSIER. Mme Aurore MACREZ pour M. Sébastien LECOMTE

Absents excusés : Luc RUBIS-Sébastien LECOMTE-Sandrine MAZET-Caroline BEAUSSIER- Nicolas BOUSQUET-Evelyne ABBAS

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part au vote
15	15	9

Date convocation : 14 février 2025

Secrétaire de séance : CARMINATI Guy

**Délibération n°2025/05
Rapporteur : Mme Marjorie SABATON**

Objet :

: Affectation du résultat budget principal 2024

Le conseil municipal après avoir adopté le CFU 2024 dont les résultats se présentent comme suit :

- Excédent de fonctionnement de **1 132 679.57€**
- Excédent d'investissement de : **+ 10 826.16 €**

Mme SABATON propose d'affecter les résultats comme ci-dessous :

- Au compte résultat de fonctionnement reporté : 002, un montant de **1 132 679.57 €**
- Au compte résultat d'investissement reporté : 001 un montant de **+ 10 826.16 €**

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Mme SABATON adjointe aux finances et délibéré:

- **APPROUVE** l'affectation de résultat comme ci-dessus détaillée.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Résultat du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

**Le Maire
André LOPEZ**

